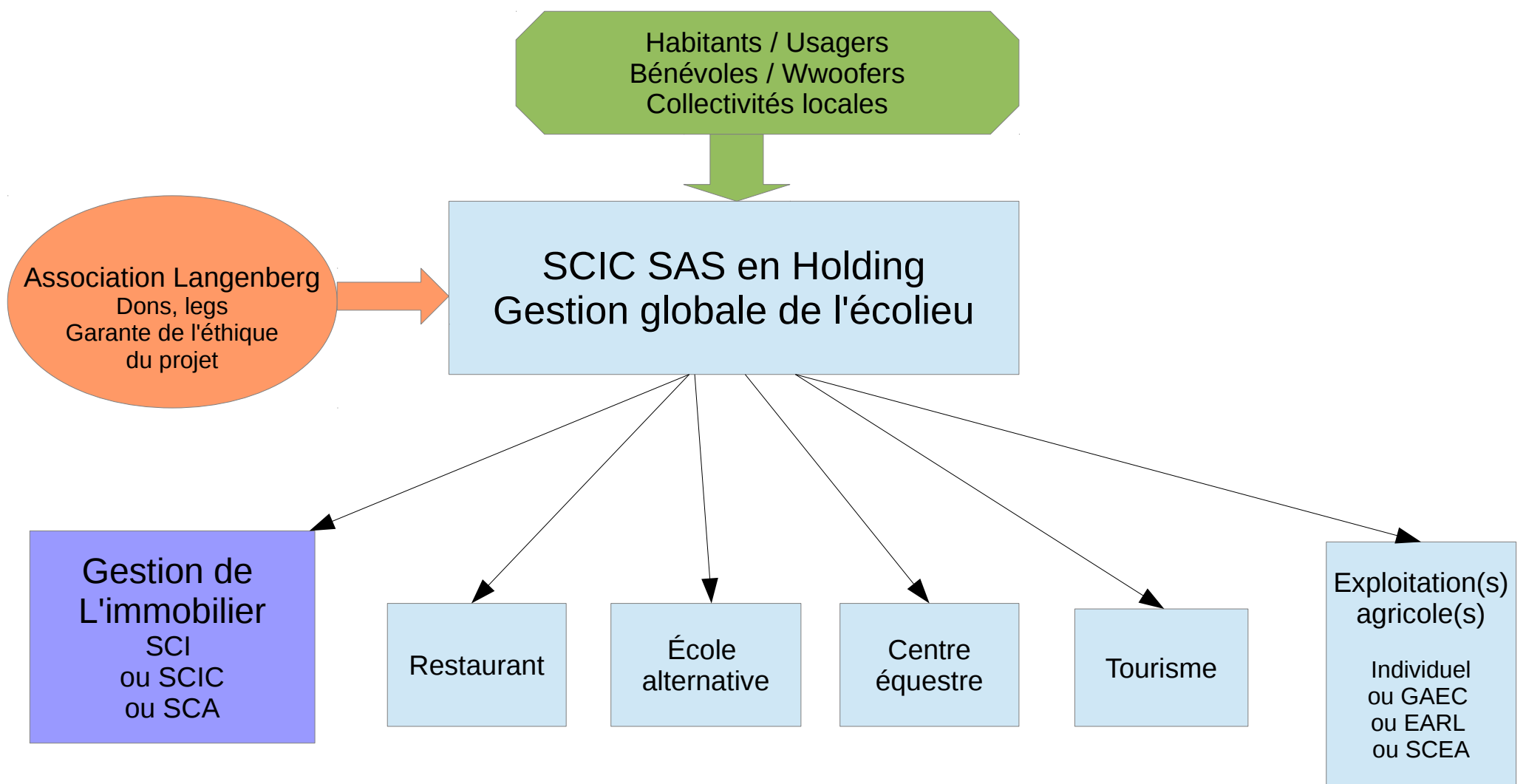
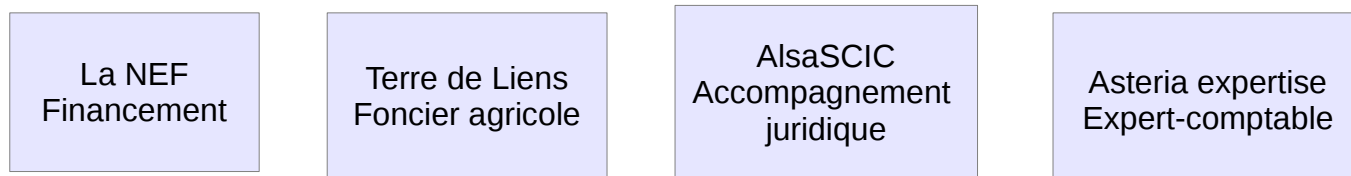




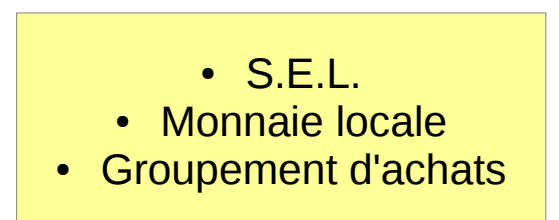
PROJET, Schéma de fonctionnement global Écolieu Langenberg v2.1



Partenaires institutionnels probables



Autres activités annexes



N.B. :
 SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
 Voir pour un statut de SCIC européenne
 SAS : Société par Actions Simplifiée
 Holding : Système permettant de répartir les bénéfices et pertes en cas de besoin
 SCI : Société Civile Immobilière
 SCA : Société Civile d'Attribution
 La (Les) exploitation(s) agricole(s) devront avoir un statut agricole (GAEC, EARL ou SCEA) pour pouvoir bénéficier des aides correspondantes.
 À étudier : la création d'une fondation.
 Autre variante : L'association existante pourrait disparaître pour se transformer en SCIC.
 S.E.L. : Système d'échange local

Les flèches signalent une prise de participation, une adhésion, un achat d'actions ou de parts sociales.
 La SCIC Holding devra détenir au minimum 51 % de chaque activité afin d'en garder le contrôle.

Que notre écolieu devienne un cœur économique local